

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Modèle année	Dernier type No							
Voiture de tourisme	CHEVROLET	2103 - SIX - Sedan 4-Door	1957	2057							
Caractéristiques	Désignation "2103" sur plaquette constructeur, à droite sur face int. aile avant, sous le capot. Désignation "B 57 T" en préfixe du No. de châssis. Modèle av. moteur 6 cyl. et boîte synchronesh.										
Constructeur du châssis	CHEVROLET MOTOR DIVISION of G.M.C., DETROIT (USA) - GENERAL MOTORS SUISSE S.A., BIENNE.										
No frappé	A droite, à l'avant s/face supérieure du longeron, et sur plaquette constructeur.										
Marque du moteur	CHEVROLET	Carburant	Essence								
No frappé	A droite, sur bloc-moteur, vers la jauge d'huile. 4)										
Cyl.	6	Alésage	90,42	Course	100,07	CV-impôt	19,637	CV-frein	130 (SAE)		
Carrosserie: forme	Limousine										
Constructeur de la carrosserie	CHEVROLET Motor Division (Fisher Body) - GENERAL MOTORS SUISSE S.A., BIENNE										
Nombre de pièces total	5 - 6	(Avant 2 - 3	Milieu -	Arrière 3) Pièces debout		-				
Siège arrière	-										
Nombre de portes	4	Direction: position		A gauche							
Type du moteur	"Blue Flame" Six			Frein à pied						Hydraulique, à expansion interne, sur toutes les 4 roues.	
Genre	En ligne, O II V			Frein à main						Mécanique, à expansion interne, commande par câble, sur roues arrière.	
Position	A l'avant			Frein moteur						-	
Cylindrée	3'856 cm ³			Frein remorque						-	
Temps 4	Refr. Eau			Genre de la transmission						Synchronesh (Sur demande: Overdrive) Nombre de vit. avant 3	
Entraînement	sur roues arrière			Vitesse: en 1 ^{re} vitesse						km/h., maxima km/h.	
Nombre d'axes	2 de roues 4			Phares: marque						Dispositifs "GALLAY" 1)	
Blocage différentiel	-			Syst. antibloquant						Amoules Bilux à cuiller 1)	
				Foucs de position						2 Au-dessus pare-chocs, séparés, comb. av. (clignot.	
				Phare treuillard						-	
				Foucs arrière						2 à gauche et à droite (rouge)	
				Cathodophtre						-	
				Foucs stop						2 combinés av. foucs arrière (rouges)	
				Eclairage du No de contrôle						1 au centre s/partie sup. pare-chocs	
				Phare de recul						-	
				Tension de l'appareillage électrique						12 Volts	
				Indic. de direction: système 4						clignoteurs av. témoin opt. & acoust.	
				Emplacement						AV = Combinés av. foucs de position (blanc) AR = Combinés av. foucs arr. et stop (rouge)	
				Essuie-glace						2 électriques	
				Avertisseur						1 électrique double (2 tons)	
				Rétroviseur						1 A l'int. au centre sur tableau de bord	
				Indicateur de vitesse						-	
				Figurine de radiateur						Allèren et pointe sont remplacés par l'importateur par un cône arrondi.	

Poids en kg.		Avant	Arrière	Total	Pneumatiques	Avant	Arrière
Chassis							
Capacité de charge de chassis							
Vida (carrossé)							
Charge utile occupant inclus							
Poids total							
Poids max. garanti par le fabricant							
Cabinas							
Dimensions		7.50 - 14 4 PIV	7.50 - 14 4 PIV				
Charge pneu kg.		539	539				
Dimensions		simplex/XXXXXX	simplex/XXXXXX				
Poids maximum garanti du train roulant							
Droit au régime max. d'utilisation		78 - 80 (4.200 t/min. phones					
Dimensions extérieures en mm							
Dimensions intérieures en mm							
Longueur	51080	Porte à faux arrière	11328	Longueur	11328	Longueur	
Largeurs: avant	11877	Largeur du pont au sol		Largeur		Largeur	
Largeurs: arrière	11877	Hauteur du pont au sol		Largeur		Largeur	
Hauteur	11560	Diamètre de baguages: Ø	11500	Porte à faux arrière	11900	Porte à faux arrière	
Empatement	21921	Voie: avant	11473	Hauteur des ridelles	11494	Hauteur des ridelles	

OBSERVATIONS, MODIFICATIONS ET AMÉLIORATIONS:

- 1) Phares: Dispositifs marque "GALLAY" avec ampoules Bilux à cuillier sont cotés par l'importateur.
- 2) Enjoliveurs de capot: Enjoliveurs d'origine (Allien vertical et pointé) sont remplacés par l'importateur par un cône arrondi.
- 3) Tuyau d'échappement: Doit être dirigé horizontalement vers l'arrière jusqu'au profil arr. du vhc.
- 4) Numéro du moteur: Selon décision de la Division de police du DFJP du 26.10.1956, un numéro de moteur différent sur chaque véhicule doit être frappé sur le moteur, cas contraire le véhicule ne peut pas être immatriculé.

Selon entente entre la Direction générale des douanes et la General Motors Suisse S.A., Bienna du 26.11.1956, cette dernière frappera le numéro chronologique du châssis en répétition sur le moteur, derrière les indications de série, c.a.d.: A droite, sur bloc-moteur, vers la gauche d'huile.